

# AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

## « Création d'un « Pass fraîcheur » face aux périodes de canicule »

### Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du  
Programme ou du  
rapport :

### SESSION DU 25 juin 2026

#### AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE :  / AP :  / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

**Nom et numéro du rapport : T302 - Améliorer l'expérience  
usager pour encourager les mobilités durables**

#### Exposé des motifs :

Alors que la France fait actuellement face à une nouvelle vague de chaleur, cette situation rappelle l'urgence d'agir afin de garantir des conditions de vie dignes aux Ligériennes et aux Ligériens.

La précédente vague de chaleur a mis en évidence l'insuffisance de la réponse régionale, comme en témoignent les images de quais fortement saturés à La Baule. Dans ce contexte, la Région, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités, doit engager sans délai un travail avec la SNCF afin de renforcer l'offre et les moyens mobilisés sur les lignes desservant le littoral : renfort des personnels en gare et à bord des trains, mise en circulation de matériel plus capacitaire, ajout exceptionnel de circulations, ou toute autre mesure permettant d'éviter le renouvellement de telles situations.

Plutôt que de stigmatiser les Ligériennes et les Ligériens qui cherchent légitimement à se rafraîchir lors des épisodes de fortes chaleurs, l'exécutif régional a la responsabilité de faciliter l'accès du plus grand nombre aux plages, aux espaces naturels et aux lieux de fraîcheur du territoire, garantissant ainsi un véritable droit à la fraîcheur pour toutes et tous.

Afin de permettre aux Ligériens et aux Ligériennes de rejoindre plus facilement le littoral, les espaces naturels ou les communes disposant d'équipements adaptés lors des épisodes de fortes chaleurs, le groupe propose la création d'un billet TER aller-retour à tarif unique :

- 5 € pour les moins de 26 ans ;
- 10 € pour les adultes ;

Ce billet serait valable à la journée, les week-ends ainsi que lors des journées placées en vigilance canicule.

Dans ce cadre, le groupe l'Ecologie Ensemble propose :

**Dans le rapport T302 - Améliorer l'expérience usager pour encourager les mobilités durables, à la suite du point 3 Tarification et partenariats tarifaires, d'ajouter le paragraphe suivant :**

Afin de permettre aux ligériens et ligériennes de rejoindre le plus facilement le littoral, les espaces naturels ou les villes disposant d'équipements adaptés lors des épisodes de canicule, la Région propose la création d'un « Pass fraîcheur », prenant la forme d'un billet TER aller-retour à tarif unique valable les week-ends et lors des journées placées en vigilance canicule entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> septembre.

Il est ainsi proposé une tarification unique de :

- 5 € pour les moins de 26 ans ;
- 10 € pour les adultes ;

**En conséquence, dans le délibéré, il est proposé d'ajouter :**

**D'APPROUVER la création d'un « Pass fraîcheur » sur le réseau TER Pays de la Loire.**



**Lucie Etonno**  
Conseillère régionale  
Présidente du groupe l'Ecologie Ensemble



**Matthias Tavel**  
Conseiller régional